



# Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement



## 32<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent

Bonn, 8-9 novembre 2007

CMS/StC32/6

Point 7 de l'ordre du jour

### LA CMS & LA GOUVERNANCE DE L'ENVIRONNEMENT

*(Note du Secrétaire exécutif)*

1. Depuis 2005, le débat sur la gouvernance de l'environnement s'est intensifié et c'est un sujet clé à la nouvelle session de l'Assemblée générale des Nations unies qui s'est ouverte en septembre 2007. Ce sujet sera également évoqué à la prochaine réunion du Conseil d'administration du PNUE en février 2008 à Monaco. Le Secrétariat de la CMS s'est penché sur un certain nombre de récents examens et rapports qui étudient différents aspects de la gouvernance, reliant ce sujet à l'objectif de l'ONU de "servir comme un".

2. Il est important que les Parties à la CMS et le Secrétariat s'assurent que les réalisations de la Convention et son futur potentiel soient reconnus à New York aussi bien qu'à Genève et à Nairobi. Dans des discussions intergouvernementales, des acteurs de haut niveau ont beaucoup insisté sur la nécessité de simplifier les processus mondiaux de gouvernance de l'environnement, dont les AME, et de ne pas augmenter les coûts, de réduire les fardeaux sur les Parties et d'améliorer l'efficacité. Cependant, de récents rapports sur ce sujet préparés pour l'AGNU montrent une considérable ignorance du travail réel effectué par certains organismes comme la famille de la CMS. Une simplification excessive de la "réduction des doublons", conduisant à des idées impraticables telles que les réunions associées qui pourraient durer des mois ou même des fusions d'AME au titre de l'UNGA, montrent que nous sommes assez loin d'un concept applicable qui améliorerait en fait la gouvernance de l'environnement en ce qui concerne la conservation de la vie sauvage.

3. Le défi pour la CMS et ses Parties est de s'assurer que soient introduites des idées sensibles, dont une plus grande coopération avec d'autres organismes, un service rendu conjoint des programmes de l'ONU au niveau régional/national, une base de financement plus large, un équilibre entre la conservation et les besoins humains et une innovation telle que les rapports basés sur la Technologie de l'Information (TI) soient introduites, mais que ces suggestions, qui affaibliraient la protection précaire obtenue par les Parties pour les espèces migratrices sur une période de presque 30 ans, ne soient pas perdues par intention délibérée ou par accident. Les propositions pour une CMS "groupée et décentralisée" exposées séparément aux membres du StC (CMS/StC32/Doc.7) ont en partie pour but de répondre à l'ordre du jour sur la gouvernance.

4. **Le Secrétariat estime que les Parties ont un rôle important à jouer pour s'assurer que le débat actuel sur la gouvernance de l'environnement à l'ONU ne porte pas préjudice à la Convention.** Les membres du Comité permanent de la CMS devraient articuler leurs points de vue dans les organes régionaux appropriés des Nations unies, et on devrait demander à tous les correspondants nationaux de la CMS de s'assurer que le représentant de leur gouvernement aux Nations unies est parfaitement au courant de la Convention. A partir de 2009, comme cela est mentionné dans le document CMS/StC32/Doc.7, la CMS pourrait profiter de l'occasion pour accroître sa capacité au siège de l'ONU en achetant une part d'un poste P4 existant partagé entre le PNUE/CDB et l'UNCCD.

*Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires*

5. Le Secrétariat de la CMS continuera de participer aux débats sur la gouvernance. Cependant, les Parties doivent se rendre compte que ceci fait porter un poids considérable sur les ressources du Secrétariat. Une enquête récente a montré que nous avons dépensé plus de 26 000 € (surtout en frais de personnel) pour des exercices relatifs à la gouvernance lancés par des organismes centraux des Nations unies au cours des 12 derniers mois. Etant donné le caractère exigeant du programme de la CMS pour appliquer dans toute la mesure du possible le Plan stratégique avec des ressources limitées, et ensuite pour préparer la CdP de la CMS de l'année prochaine, le Secrétariat souhaiterait demander au Comité permanent de partager le fardeau d'une participation avec tout autre travail dans les 12 prochains mois, dont la représentation de la CMS à New York et à Nairobi en faisant appel au personnel de l'ambassade pertinente.

6. **Le Secrétariat de la CMS devrait faire porter ses efforts sur un soutien aux Parties et sur les activités qui sont essentielles pour protéger les intérêts de la CMS ou qui seraient susceptibles d'apporter des avantages à la Convention.** La poursuite de l'engagement de la CMS dans le groupe de liaison de la biodiversité, englobant tous les AME relatifs à la vie sauvage, est aussi importante, notamment dans le contexte de la future Conférence des Parties à la CDB à Bonn (mai 2008), de la CdP de Ramsar (octobre 2008) et de la propre CdP de la CMS à Rome (décembre 2008). Le Secrétariat a accueilli une réunion du GLB en octobre 2005 et nous avons l'intention d'offrir d'accueillir une réunion en mai 2008 durant de la Conférence des Parties à la CDB à Bonn. Une faible priorité doit être attribuée aux exercices qui ne répondent pas à ces critères et le Secrétariat de la CMS a demandé de ne s'y engager que si ceux qui recherchent notre participation compensent les coûts supplémentaires nets, y compris les frais de voyage et de personnel.

**Action requise :**

Le Comité permanent est invité à

- (a) demander aux membres du Comité, et à tous les correspondants de la CMS, d'informer leur propre délégation gouvernementale, selon le cas, sur la nécessité de tenir compte des intérêts de la famille de la CMS dans les débats actuels sur la gouvernance de l'environnement à l'Assemblée générale des Nations unies et ailleurs ;
- (b) demander au Secrétariat de la CMS (i) de fournir un soutien sur les questions prioritaires aux membres du Comité, aux correspondants de la CMS et autres représentants du gouvernement pour promouvoir les intérêts de la famille de la CMS dans les débats sur la gouvernance de l'environnement, (ii) de poursuivre son soutien au groupe de liaison de la biodiversité en accueillant par exemple une réunion à Bonn pendant la Conférence de la CDB en mai 2008 et (iii) de traiter les questions non prioritaires comme suggéré au paragraphe 6 du document.